

29 janvier 2008

08.311

Question Marie-France Monnier-Douard**Pollution lumineuse bis au Val-de-Ruz et plus loin**

Encore épargné il n'y a pas si longtemps, le Val-de-Ruz subit un éclairage de plus en plus marqué non seulement dans les différentes communes mais également en pleine nature. Il est de bon ton de skier en pleine nuit et de ce fait d'illuminer toute une région avec des grands projecteurs. Si le Crêt-du-Puy stoppe son éclairage autour des 22 heures, il n'en est pas de même de la Vue-des-Alpes, qui éclaire bien souvent au-delà et même parfois en plein jour! Cette lumière est visible non seulement pour toute la population vaudruzienne mais profite, si l'on ose dire, également aux habitants de la région bernoise!

Quand on sait que ce type de pollution nocturne consomme beaucoup d'énergie et entraîne des conséquences écologiques, notamment au niveau de la faune et de son horloge biologique, le Conseil d'Etat peut-il nous dire si

- Ce type d'éclairage est soumis à autorisation?
- Si oui, à quelles conditions?
- Il pourrait envisager une sensibilisation, voire des mesures auprès des utilisateurs et des exploitants?

Cosignataires: J.-C. Pedroli, Y. Froidevaux, J.-D. Blant, L. Debrot, V. Pantillon, P. Herrmann et P.-A. Thiébaud.